

O B J E T : Enquête suite apparitions d'Objets Volants Non Identifiés (O.V.N.I.), soirée du 5 Novembre 1990.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) V et A, Gendarmes à la Compagnie de , en résidence à la Brigade de , Agents de Police Judiciaire, VU L'(ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du Code de Procédure Pénale, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR Six Novembre mil neuf cent quatre vingt dix, à 08 heures 30, nous sommes informés téléphoniquement au bureau de notre Brigade par Mlle B, domiciliée à , que la veille au soir, elle a pu observer dans le ciel, la présence d'un phénomène étrange ; elle nous fait part de ses constatations :

A 19 heures 00 précises, elle a remarqué la présence de deux formes circulaires, de couleur blanchâtre. L'une (celle de droite), avait la dimension d'une pièce de monnaie de un franc, alors que l'autre, était plus petite environ de moitié. Ces deux formes rondes qui se déplaçaient côte à côte, précédaient de multiples petites lumières de couleur rouge, en forme d'étoiles. A l'arrière, étaient visibles plusieurs traînées foncées, longues de quelques dizaines de mètres.

Mlle B nous précise que l'ensemble se déplaçait relativement vite, dans le sens Sud-Ouest / Nord-Est, à une altitude approximative de trois ou quatre mille mètres.

Ce même jour, 6 Novembre 1990, à 10 heures 40, nous nous transportons au domicile de l'intéressée, et procédons à son audition. Celle-ci fait l'objet de la pièce n° 2 de la présente procédure.

Le 7 Novembre 1990, poursuivant notre enquête, nous apprenons que Monsieur F, Maire de la commune de , a également été témoin d'un fait similaire, dans la soirée du 5 Novembre. A cet effet, nous nous rendons au domicile de l'intéressé, et nous procédons à son audition :

Le 5 Novembre 1990, vers 19 heures 00, il se trouvait devant la porte de son domicile, en compagnie de Monsieur M, Conseiller Général du canton de , quand soudain il a remarqué des lumières étranges circuler dans le ciel. Dans un premier temps, il a d'abord vu au loin, une ligne horizontale composée de plusieurs lumières blanchâtres. Selon ses dires, cette ligne était d'une longueur de quarante mètres environ. Trois ou quatre secondes après, ce phénomène étrange s'est trouvé au-dessus de lui, c'est à ce moment-là qu'il a pu remarquer certains détails :

Cette ligne blanche était en fait une sorte de coupole de soixante-dix mètres de diamètre environ. Toute sa circonférence était illuminée par des lumières blanches distantes d'environ dix mètres l'une de l'autre. Au-dessous de cette coupole, se trouvait une armature apparemment métallique soutenant un cylindre de couleur rouge orangé, d'où fusait un faisceau lumineux de forte intensité, estimé à une longueur d'au moins cent mètres.

5 DECEMBRE 1990

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDEMENT D'UNITE

DESTINATAIRES

<input checked="" type="checkbox"/>	2	Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, Bureau Défense Opérations.
<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>	1	Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de la
<input type="checkbox"/>	4	AUX ARCHIVES

LE 26.11.1990. C

SIGNATURES

SIGNATURE ET GACHETS

9030781

Monsieur F précise que le diamètre de ce faisceau était le même à la sortie du cylindre, qu'à son extrémité. Il ajoute qu'il a pu observer ce phénomène pendant au moins une dizaine de secondes.

Lors de son audition, Monsieur F nous a établi un croquis explicatif, lequel est joint à sa déclaration (PIECE N° 3).

Le 11 Novembre 1990, il est porté à notre connaissance que Monsieur R, résidant à , a également été témoin d'un fait identique, dans la soirée du 5 novembre. Au reçu de cette information, nous nous transportons au domicile de cette personne, où nous procédons à son audition :

Le 5 Novembre 1990, vers 19 heures 00 / 19 heures 05, alors qu'il se trouvait dans son jardin, il a constaté dans le ciel, la présence d'une douzaine de lumières, formant un trapèze. Les lumières situées à l'avant étaient de couleur blanche, légèrement jaunâtre, alors que celles de derrière étaient rouges. Aucune d'entre elles ne clignotait.

Selon lui, l'avant du dit "trapèze" était d'une longueur de cinq mètres, alors que l'arrière est estimé à dix mètres environ. Il précise que de cette forme étrange, sortaient deux traînées blanchâtres, évaluées à plusieurs dizaines de mètres.

Monsieur R ajoute que l'ensemble se déplaçait sans bruit, à une altitude d'environ mille mètres dans le sens Sud-Ouest / Nord-Est. L'intéressé nous remet un croquis qui est joint à sa déclaration (PIECE N° 4).

A diverses reprises, nous nous sommes rendus au domicile de Monsieur M, à . L'intéressé, absent, lors de nos visites, n'a pu être entendu à ce jour, 26 Novembre 1990, date de clôture du présent procès-verbal.

Fait et clos, à , le 26 Novembre 1990.

Le Gendarme V _____, Le Gendarme A _____,

- - * 0 0 0 0 0 * - -
- - - - -
- - - - -
-

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Six Novembre mil neuf cent quatre vingt dix, à dix heures cinquante,
 ce jour

nous soussigné(s) **A**, Gendarme à la Compagnie de , en résidence à la
Brigade de, Agent de Police Judiciaire,
 vu les articles **20 et 75** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE
 BOP **FILLE (ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)**
, 63 ans,
 SEXE, DATE ET LIEU D'ÉMISSION **Fem. née le** NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
 FILIATION **Fille de** SITUATION DE FAMILLE **Célibataire,**
 ADRESSE COMPLÈTE (BÂTIMENT, ESCALIER, ...)

Demeurant au lieu-dit
retraîtée,

Qui nous déclare à son domicile :

" " " " Hier soir, à 19 heures 00 précises, alors que je me trouvais à mon do-
 " micile, j'ai remarqué la présence d'un phénomène étrange dans le ciel. - -

" " " " J'étais assise dans mon fauteuil à proximité de la baie vitrée, quand
 " tout à coup, mon attention a été attirée vers le ciel. J'ai vu deux formes
 " rondes, comme deux boules, dont l'une était plus grosse. Elles étaient de
 " couleur blanchâtre. Derrière ces deux boules, j'ai constaté qu'il y avait
 " de très nombreuses petites lumières rouges en forme d'étoiles, suivies par
 " plusieurs traînées foncées de quelques dizaines de mètres. L'ensemble se
 " déplaçait assez vite, dans le sens Sud-Ouest / Nord-Est. A cette heure-là,
 " il faisait nuit noire, et l'ensemble se détachait très bien dans le ciel.

" " " " Par la baie vitrée, j'ai regardé ce phénomène étrange pendant quelques
 " secondes. Intriguée, je suis sortie dehors, et là je n'ai vu que les deux
 " formes rondes, suivies des traînées ; les lumières rouges en forme d'é-
 " toiles, avaient disparu. Le tout s'est passé très vite, pendant peut-être
 " une dizaine de secondes. Je pense que l'ensemble devait se déplacer à envi-
 " ron trois ou quatre mille mètres d'altitude. - - - - -

" " " " Les deux boules dont l'une était plus grosse et plus lumineuse que l'au-
 " tre, se déplaçaient côte à côte, à quelques centaines de mètres, je pense,
 " l'une de l'autre. - - - - -

... / ...

9030 1/1

"" Pour évaluer le volume de ces deux boules, la plus grosse serait com-
" parable à une pièce de monnaie de 1 franc. Celle qui se trouvait à gau-
" che, était plus petite de moitié. - - - - -

"" Je ne peux rien vous préciser de plus, le tout s'étant passé en quel-
" ques secondes seulement. - - - - -

"" Le fait le plus marquant, c'est que le déplacement de ce phénomène,
" était particulièrement silencieux. "" - - - - -

- - - - - Le 6 Novembre 1990, à 11 heures 15, - - - - -

---- Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la décla-
---- ration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter
---- ou à y retrancher. - - - - -

LA PERSONNE ENTENDUE :

L'A.P.J. :

A signé au carnet de déclarations.

PROCÉDURE

D'ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TMOIN

307281/9
N° FICHER 03
N° FEUILLET 1 / 2

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Sept Novembre mil neuf cent quatre vingt dix, à dix-huit heures quarante cinq,

nous soussigné(s) A, Gendarme à la Compagnie de, en résidence à la Brigade de, Agent de Police Judiciaire,

vu les articles 20 et 75 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE
NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

F, Maire de la commune de
SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Masc. né le
FILIATION DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS SITUATION DE FAMILLE

Fils de
ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

Demeurant commune de, employé de banque, - - - - -

Qui nous déclare à son domicile : - - - - -

"" Avant hier soir, 5 Novembre 1990, vers 19 heures 00, je me trouvais devant la porte de mon domicile, en compagnie de Mr M, Maire de la, et Conseiller Général du canton de.

"" Nous étions en train de discuter, quand soudain nous avons remarqué des lumières étranges circuler dans le ciel. Au début, nous avons vu une ligne horizontale, composée de plusieurs lumières blanchâtres. Cette ligne qui devait être d'une longueur de quarante mètres environ, venait du côté du, donc de l'Ouest. Cette ligne se dirigeait vers nous. - - -

"" Au bout de peut-être trois ou quatre secondes, ce phénomène s'est trouvé au dessus de notre tête. A ce moment-là, nous avons pu remarquer certains détails : - - - - -

"" La ligne blanche que nous avons vue à l'horizon, était en fait un genre de coupole, donc circulaire, d'un diamètre d'environ soixante dix mètres. Tout le tour de cette coupole était illuminé par des lumières blanches distantes d'environ dix mètres, l'une de l'autre. Au-dessous de cette coupole, se trouvait une armature apparemment métallique soutenant un cylindre de couleur rouge orangé, d'où sortait un faisceau lumineux de forte intensité, et de couleur blanche. Ce faisceau était d'une longueur d'au moins cent mètres. Le diamètre de ce faisceau était le même à la sortie du cylindre qu'à son extrémité, à savoir cinquante ou soixante centimètres. - - - - -

"" Nous avons pu observer cet étrange phénomène pendant au moins une dizaine de secondes. L'ensemble s'est dirigé vers la commune de, donc il circulait dans le sens Ouest / Est. - - - - -

90747281

"" Je pense que cet engin volait à basse altitude. Pour moi, il devait
" être à deux cents ou trois cents mètres, pas plus. Ce qui me fait dire
" celà, c'est que j'ai pu remarquer certains détails, notamment les assem-
" blages apparemment métalliques. Je précise que l'ensemble se déplaçait
" sans bruit. Je percevais à peine le bruit d'un déplacement d'air. - -

"" Je tiens à rajouter que Mr M est parti à bord de sa voiture en di-
" rection de , dès que cet engin s'est trouvé au-dessus de nos têtes,
" pensant que celui-ci allait s'écraser, c'est dire s'il se déplaçait à bas-
" se altitude. Je vous remets le croquis que je viens de faire, lequel sera
" beaucoup plus explicite. "" -----

- - - - - Le 7 Novembre 1990, à 19 heures 30, - - - - -

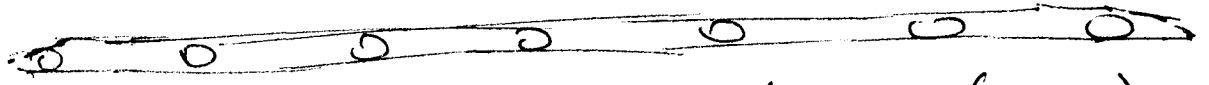
---- Lecture faire par moi des renseignements d'état civil et de la déclai-
---- ration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter
---- ou à y retrancher. -----

LA PERSONNE ENTENDUE :

L'A.P.J. :

A signé au carnet de déclarations.

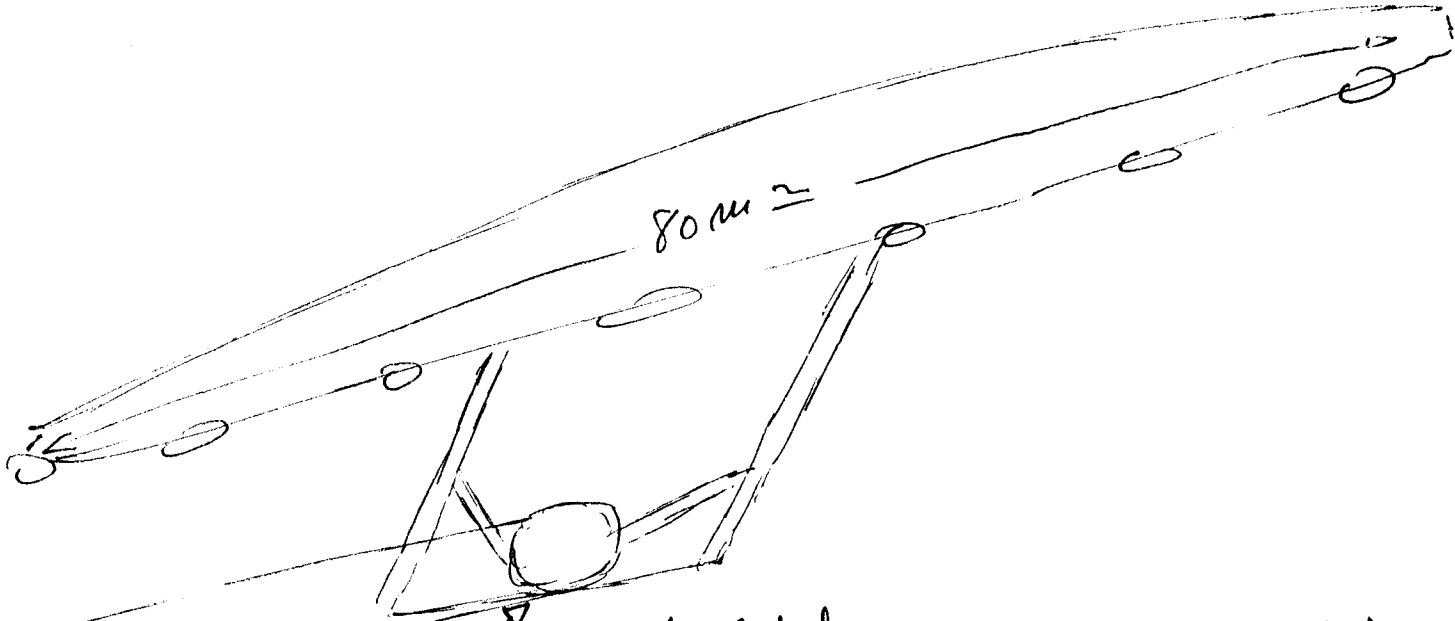
Croquis de Mr F.



une chose apparue dans l'horizon (ouest)
○ = lumières blanches.

52307781

marée d'ouest en est →



Sorte de projecteur
avec grand rayon lumineux à l'arrière
d'une longueur d'environ 300m. et
de couleur orangée.

D'ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

UNITÉ

B.T.

PROCÈS-VERBAL (N° ANNÉE)

430 / 1990.

DE TEMOIN

N° PIÈCE

04

N° FEUILLET

1 / 2

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

9000703/3

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Onze Novembre mil neuf cent quatre vingt dix, à 15 heures 30, au domicile de l'intéressé,

nous soussigné(s) A, Gendarme à la Compagnie de, en résidence à la Bri-
vu les articles gade de, Agent de Police Judiciaire, du code de procédure pénale,
- - - - - 20 et 75 - - - - -

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

R

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Masc. né le

FILIATION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

Fils de

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

Demeurant lieu-dit, retraité des P et T,

Qui nous déclare :

Le 5 Novembre 1990, vers 19 heures / 19 heures 05, je me trouvais dans mon jardin, quand soudain mon attention a été attirée vers le ciel. J'ai constaté la présence de plusieurs lumières, peut-être une douzaine, qui formaient un genre de trapèze. Les lumières de devant étaient de couleur blanche, légèrement jaunâtres. Toutes les autres lumières, c'est-à-dire celles qui se trouvaient sur les côtés, ainsi que celles de derrière, étaient rouges. Je tiens à préciser qu'aucune d'entre elles, ne clignotait.

Le trapèze était assez volumineux. Le devant faisait environ cinq mètres de long, alors qu'à l'arrière, la ligne formée par les lumières rouges, était d'une longueur d'environ dix mètres. Je vous remets le croquis que je viens d'établir, lequel sera beaucoup plus explicite.

De ce trapèze sortaient deux traînées blanchâtres, longues de plusieurs dizaines de mètres.

Sur le moment, j'ai cru qu'il s'agissait d'une manoeuvre effectuée par une escadrille. Je précise que le tout se déplaçait sans bruit, à la même altitude je pense, que celle d'un avion (1.000 mètres), dans le sens Sud-Ouest / Nord-Est. J'ai pu observer ce phénomène pendant peut-être cinq secondes, car ensuite l'ensemble a été "masqué" par les maisons avoisinantes. Je ne peux rien vous dire de plus, le tout s'étant passé relativement vite.

Le 11 Novembre 1990, à 16 heures 00, Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.

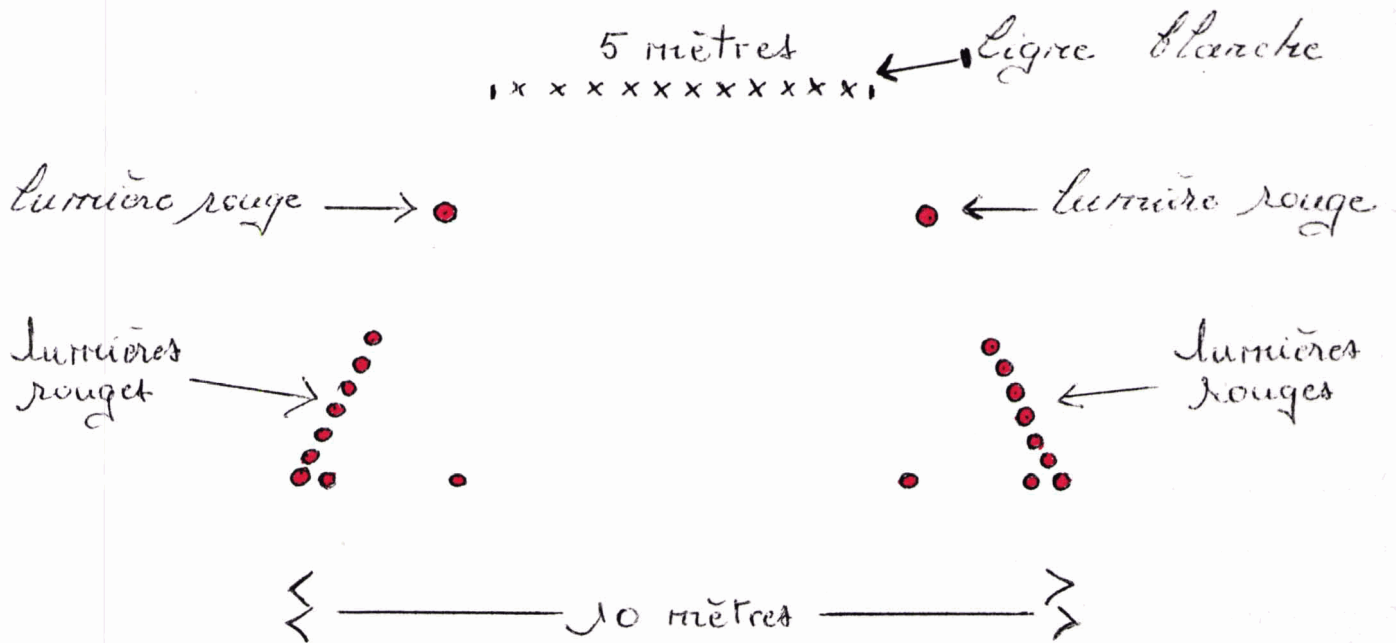
LA PERSONNE ENTENDUE :

L'A.P.J. :

A signé au carnet de déclarations.

Croquis de Mr A.

90307281



Forme Générale

